**Modules libres 2024-2025**

# Projets individuels ou collectifs dans le cadre du module libre, modalités et exigences

Le module libre est ainsi défini dans le Plan d’études cadre Bachelor 2020 de la filière travail social), page 21 : « Un temps de formation appelé « module libre » doit permettre aux étudiant·e·s de se familiariser avec le développement de projets individuels et/ou collectifs et de compléter leurs parcours de formation en fonction de leurs intérêts ». Il est programmé pour un volume de 3 crédits ECTS, soit 75 heures.

Le présent document définit, en 5 rubriques, les modalités et exigences de tels projets à la Haute école de travail et de la santé Lausanne| HETSL :

1. Étapes
2. Exigences
3. Encadrement
4. Canevas (à rédiger par les étudiant-e-s)
5. Protocole de validation (à rédiger par le ou la responsable du module)

# Étapes

Six étapes structurent les projets individuels ou collectifs dans le cade du module libre.

1. Dépôt du pré-projet. Les étudiant·e·s souhaitant réaliser un projet individuel ou collectif adressent un pré-projet au responsable des modules libres (ci-après : le ou la responsable) au moyen du canevas ci-dessous (point 4), ceci entre le moment de publication du catalogue et au plus tard le délai d’inscription.
2. Examen du pré-projet. Le ou la responsable examine le pré-projet. S’il est accepté, il donne son accord pour l’élaboration du projet, dans un délai d’un mois.
3. Examen du projet. Le ou la responsable examine le projet. S’il est accepté, il donne son accord pour la réalisation du projet.
4. Réalisation du projet. Le projet est réalisé par les étudiant·e·s.
5. Rendu du rapport et éventuelle présentation. Les étudiant-e-s décrivent et analysent leur démarche dans un rapport écrit. Ils ou elles peuvent organiser une présentation orale.
6. Évaluation. Le ou la responsable évalue le rapport (et la présentation orale, cas échéant) et attribue la note.

# Exigences et critères de validation

Le pré-projet est accepté si les éléments prévus par le canevas (point 4) sont présentés de manière claire, pertinente et réaliste. Les étudiant·e·s peuvent élaborer le projet.

Le projet doit être validé par le ou la responsable.

Le module est validé si l’évaluation du rapport (et sa présentation orale, cas échéant) est accepté (acquis).

Le rapport écrit contient une première partie de 5 à 7 pages de texte lorsqu’il n’y a pas de présentation orale et 3 pages lorsqu’il y en a une. Le rapport (et la présentation orale, cas échéant) comprend deux parties.

Première partie :

* une description de la démarche réalisée
* une analyse : atteinte des buts, difficultés rencontrés éventuelles, découvertes, réflexions quant au travail social, intégration de la référence théorique, etc.

Deuxième partie :

* une page d’évaluation individuelle par étudiant·e des connaissances et compétences acquises (apprentissages réalisés).

Les critères de validation du rapport (et la présentation orale, cas échéant) sont les suivants :

* les trois aspects susnommés sont traités
* le rapport est pertinent et de qualité
* les règles formelles usuelles sont respectées (structuration, orthographe, syntaxe, utilisation des sources).

# Encadrement

Le ou la responsable dispose de 6 heures pour l’encadrement d’un projet. Ce temps comprend le soutien dans la construction du projet, l’encadrement lors de sa réalisation et son évaluation. Au besoin, il ou elle réfère à des collègues spécialistes de la thématique. Il ou elle peut déléguer une partie de l’encadrement à un·e collègue du corps enseignant qui, dans ce cas de figure, assure la validation.

|  |
| --- |
| Canevas pour un (pré-)projet individuel ou collectif à rédiger par les étudiant·e·s |
| Le canevas est identique pour le pré-projet et pour le projet. Lorsqu’il s’agit du pré-projet, les items sont renseignés par mots-clé. Le canevas est rédigé de manière détaillée lorsqu’il s’agit du projet. Il comprend 2 pages au maximum.  **Titre du projet :**  **Étudiant·e·s (**nom et prénom, téléphone) **:**  **Présentation du projet selon les items suivants :**   * Intérêt de la démarche pour les étudiant-e-s * Activités prévues * Lien avec le travail social * Obstacles éventuels * Ressources particulières * Partenaires impliquées et leur accord, cas échéant * Financement, cas échéant : démarches prévues * Le temps de réalisation correspond à un module de 3 crédits ECTS  (75 heures de travail par étudiant·e). * Planification temporelle et étapes. Les activités prévues n’interfèrent pas avec d’autres modules.  Le 5ème semestre PT et le 7ème EE sont réservés au travail de bachelor.  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | Étapes | Dates | Lieux | Temps de travail étudiant·e (heures) | |  |  |  |  | |  |  |  |  | |  |  |  |  |   **Éléments liés aux apprentissages :**   * Objectifs d’apprentissage, compétence(s) visée(s). * Références théoriques. Indiquer une (éventuellement deux) référence théorique qui structurera le projet : une théorie, ou une discipline, ou un·e auteur·e, ou une méthode du travail social. |

|  |
| --- |
| Protocole de validation (à rédiger par le ou la responsable) |
| **Professeur-e responsable du projet (**nom, prénom, téléphone, mail) **:**  **a) Décision concernant le pré-projet**  Le pré-projet est accepté. Les étudiant·e·s peuvent élaborer le projet.  Le pré-projet nécessite compléments.  Le pré-projet est refusé.  Motifs de la décision et commentaires :  Date et signature du ou de la responsable : |
| **b) Décision concernant le projet**  Le projet est accepté.  Le projet est refusé.  Motifs de la décision et commentaires :  Modalité d’évaluation convenue (rapport écrit ou présentation orale) :  Date et signature du ou de la responsable : |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **c) Décision concernant la validation du module libre**   |  |  | | --- | --- | | Pertinence et qualité de la description de la démarche réalisée | …/2 points | | Pertinence et qualité de l’analyse : atteinte des buts, difficultés rencontrés éventuelles, découvertes, réflexions quant au travail social, intégration de la référence théorique, etc. | …/5 points | | Pertinence et qualité de l’évaluation individuelle des connaissances et compétences acquises (apprentissages réalisés) | …/2 points | | Règles formelles usuelles (structuration, orthographe, syntaxe, utilisation des sources | …/1 point | | Total | …/10 points | | **NOTE \* :** | … |   \* Échelle : 10 points = 6 à 10 points = acquis, <6 points = non acquis.  **Commentaires**:  Date et signature du ou de la responsable : |